

Compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2015

du groupe de travail du CNLE pour le suivi de la mise en œuvre du Plan contre la pauvreté

A/ Accès aux droits et aux biens essentiels,

Minimas sociaux, santé, accès aux soins

PERSONNES PRESENTES :

Présidente du groupe de travail :

Rapporteurs :

CNLE : Etienne PINTE

Administrations : Clara PAOLONI (DGCS), Olivier TOFFOLETTI (DGCS)

Élu et représentant de l'action sociale territoriale : Hélène-Sophie MESNAGE (UNCCAS)

Associations : Françoise CORE (ATD Quart Monde), Fabrice MOLLIEUX (Secours Catholique), Bernard MORIAU (Médecins du monde), Marion QUACH-HONG (FNARS)

Partenaires Sociaux : Dominique DROUET (CFDT)

Organismes sociaux nationaux : Carole VEZARD (CNAF)

Conseils et comités : Marie-Josèphe de REDON (CNML)

Personne en situation de précarité : HASEN HARBAOUI

Invité : Stéphanie GIRON (Croix rouge française)

Secrétariat général du CNLE : Christiane EL HAYEK, Cédrick LASKOWSKI

1 - Eléments de cadrage généraux

En introduction, le président Etienne Pinte rappelle que 3 groupes de travail ont été constitués en vue d'assurer un suivi de la mise en œuvre du plan pluriannuel. Cette contribution est une autosaisine du CNLE.

Dans chacun de ces groupes devrait être désigné un binôme animateur/ rapporteur afin de formaliser les observations et les recommandations qui feront l'objet d'une présentation lors de la séance plénière du CNLE en janvier 2016, et constitueront la contribution du CNLE au suivi de la mise en œuvre du plan contre la pauvreté.

Le CNLE précise qu'une personne devrait être prochainement nommée au sein de l'IGAS pour reprendre la mission de François Chérèque, afin de coordonner la réalisation au niveau national du bilan relatif à la mise en œuvre du plan pauvreté, qui sera remis au Premier ministre. La DGCS réalisera, à l'instar de la démarche engagée en 2014, une synthèse portant sur les modalités de déploiement du plan pluriannuel au niveau local.

Des dossiers documentaires sont en cours d'enrichissement sur le site du CNLE pour chacun des axes et pour rassembler les contributions écrites des membres.

2 -Echanges sur l'axe thématique Accès aux droits et aux biens essentiels

A l'aide du Power point présenté en 2014 par l'IGAS, le groupe passe en revue les points positifs et de vigilance ou d'inquiétude qui avaient été identifiés sur l'exercice précédent :

⇒ => Les rendez-vous des droits

La CNAF précise que le dispositif a été déployé de manière conforme à ce qui était initialement prévu : l'objectif fixé dans la COG d'organiser 100 000 rdv des droits chaque année a été largement atteint. La CNAF communiquera dans le cadre de la prochaine réunion du groupe un état des lieux actualisé du nombre de rendez-vous des droits organisés dans les CAF. Carole VEZZARD indique que les courriers pour la phase d'élargissement des rdv des droits aux listings de Pôle emploi sont encore de préparation. Les propositions formulées par le groupe de travail « simplification » du CNLE ont été prises en compte.

Les associations présentes ont manifesté de manière générale des inquiétudes relatives à la dématérialisation de l'accès aux droits et aux difficultés d'accès des publics fragilisés face au numérique, alors qu'il ya de moins en moins de lieux d'accueil pour les accompagner dans leurs démarches.

Carole Vézard répond que ce n'est pas le cas pour les CAF : les informations peuvent être données à l'accueil mais aussi sur rendez vous. Le but n'est pas de dématérialiser pour fermer des CAF.

⇒ Les suites données au projet de « dossier simplifié »

La DGCS indique que le projet de dossier simplifié a été abandonné au profit de la mise en œuvre d'un simulateur des droits (mesaides.gouv.fr). Par ailleurs, le simulateur de la Cnaf pour la Prime d'activité est quasiment prêt et sera mis en ligne bientôt.

Fabrice Mollieux (Secours catholique) et Etienne Pinte ne comprennent pas pourquoi il y aurait deux simulateurs alors que celui créé pour le SGmap est supposé couvrir toutes les aides. Cela présente un risque de confusion !

Françoise Coré déplore que la norme d'accès aux prestations soit faite par rapport à la moyenne des personnes et non par rapport aux personnes les plus fragiles.

⇒ => La fusion du RSA-activité et de la PPE

Olivier TOFFOLETTI indique que les décrets pour la Prime d'activité doivent être publiés en décembre. La prime est totalement informatisée, mais il est possible de déposer des demandes par le biais d'un formulaire papier, et de se faire aider, notamment par les agents de La Poste, gratuitement.

Les associations présentes ont fait part de leurs inquiétudes au sujet du recours à la prime d'activité. L'accompagnement doit être facile, pragmatique et simple

Hassan Harbouï témoigne qu'il y a trop de monde, jamais accueilli sur place + huissier qui demande un rendez vous et est très brutal dans ses explications.

La FNARS s'inquiète de la dématérialisation totale : tout le monde n'a pas accès au numérique, quelle formation sur l'accompagnement au numérique pour les travailleurs sociaux ? Quel sera le risque de non-recours à la prime d'activité alors que la PPE était perçue automatiquement ? Pourquoi les étudiants et apprentis n'y ont pas accès ?

La DGCS explique qu'il fallait éviter que les étudiants se détournent de leurs études vers des petits jobs pour accéder à la PA.

=> La consolidation de l'aide alimentaire

La DGCS souligne que la direction constitue l'autorité de gestion du FEAD et qu'un appel à projets a été lancé sur ce sujet au cours du troisième trimestre 2015.

Les participants mettent en évidence les problématiques existantes s'agissant de la communication autour de l'aide alimentaire, compte tenu notamment du caractère stigmatisant de ce dispositif. Les participants soulignent ainsi la nécessité de développer des solutions "d'aller-vers" les populations les plus précaires.

La DGCS transmettra des éléments relatifs aux suites données à l'appel à projets lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

=> la formalisation des schémas départementaux de la domiciliation

S'agissant de la remontée d'informations relatives à l'élaboration des schémas départementaux de la domiciliation, la DGCS précise qu'un état des lieux sera réalisé à l'occasion de la formalisation de la synthèse nationale portant sur la territorialisation du plan pauvreté.

L'UNCCAS fait part des grandes disparités territoriales existantes en matière de domiciliation.

La DGCS mentionne qu'un état des lieux relatif au nombre de schémas élaborés pourra être communiqué aux participants à l'occasion de la prochaine réunion du groupe de travail.

3 - Concernant le volet "santé/accès aux soins"

Le CNLE précise que les points de vigilance identifiés par la mission IGAS portaient sur :

=> la généralisation de l'accès aux complémentaires santé et le taux de non-recours existant

S'agissant de la réforme de l'ACS, les participants mettent en évidence le manque de lisibilité du dispositif en dépit des efforts déployés en termes de communication.

=> Le maillage territorial des PASS

L'association Médecins du Monde a transmis une note en amont de la réunion, qui constituera in fine la contribution du groupe de travail sur les volets santé/accès aux soins.

Ce document intègre les points suivants :

- * Développement et consolidation des PASS

- * Développement des LAM et LHSS

- * Renforcement des démarches "d'aller-vers"

- * Santé des enfants et des adolescents (la feuille de route 2015/2017 n'intègre pas d'action spécifiquement dédiée à ce public-cible en matière de santé).

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le vendredi 4 décembre après-midi.